



Baccalauréat Professionnel «services aux personnes et aux territoires» (SAPAT) / niveau 4

- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation -

Présentation



Le titulaire du baccalauréat professionnel SAPAT organise des services destinés à mettre en valeur les territoires ruraux : services à la personne, prestations liées aux transports, aux loisirs, aux activités culturelles et sportives, au tourisme.

Il fait preuve d'autonomie, d'organisation et d'esprit d'équipe afin

d'assurer des fonctions d'intervenant ou de cadre intermédiaire dans les structures de services à la personne ou de tourisme. Son respect de la personne, son écoute et sa bienveillance lui permettent d'intervenir aussi directement chez les particuliers.

Contenu



La formation du baccalauréat professionnel SAPAT est composée de :

- **4 modules d'enseignements généraux** intégrant une part de communication et de travail sur les relations humaines.
- **6 modules professionnels** : connaissances des structures, biologie humaine, sciences médico-sociales, économie sociale et familiale, formation à la santé et à la sécurité au travail (SST).

Conditions d'accès



- À l'issue de la classe de troisième
- À l'issue d'un certificat d'aptitude professionnelle

Organisation et évaluation de la formation



Le baccalauréat professionnel SAPAT est un diplôme qui se prépare par la voie de la **formation initiale (scolaire et apprentissage)** ou par la voie de la **formation professionnelle continue**.

En formation initiale scolaire :

- stage en entreprise de 4 semaines en classe de seconde ;
- stage en entreprise 14 à 16 semaines sur le cycle terminal qui doit être réalisé auprès de publics fragiles (petite enfance, personnes malades, personnes handicapées ...).

Le baccalauréat professionnel SAPAT permet de certifier **9 blocs de compétences**.

Les durées de formation et les modalités d'évaluation varient en fonction des voies de formation.

Évolution professionnelle



Poursuite d'études : le baccalauréat professionnel SAPAT permet la poursuite d'études courtes : **diplômes d'état** d'aide-soignant (DEAS) et d'auxiliaire de puériculture (DEAP), des **brevets de techniciens supérieurs** concernant les secteurs « sanitaire et social », de l'animation, de la jeunesse et des sports...

Les titulaires de ce baccalauréat peuvent également s'orienter vers le brevet de technicien supérieur (BTS) Economie sociale et familiale ;

tourisme ; ou vers le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) « développement, animation des territoires ruraux (DATR) ». L'orientation est également possible vers un institut de formation en soins infirmiers (ISFI).

Passerelles : des passerelles sont envisageables avec les diplômes d'état DEAS ou DEAP, ou le brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS).

Où se former ?



Établissements de l'enseignement agricole

Pour aller plus loin



[ChloroFil](#)
[France compétences](#)
[L'aventure du vivant](#)

